



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI  
15 NOVEMBRE 2023

**OBJET : Fixation des tarifs des locations des salles municipales**  
**Délibération n° 2023-083**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI QUINZE NOVEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 novembre 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** Mme Isabelle MÉCHIN A MME Corinne LAFFITTAU, M. Thierry BOURREC A M. DIDIER MARTIN, MME JOËLLE RICHARD A M. Xavier LAGRAVE.

**EXCUSEES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 24</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 2</b></p>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté municipal en date du 6 janvier 2015 portant fixation des tarifs de location des salles municipales,  
Vu le rapport présenté par M. le Maire,  
Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des locations de salles communales,

Après en avoir délibéré et par 26 voix pour et 1 abstention (*Mme Maumus*), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de modifier les tarifs de location des salles communales comme suit et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :



## LOCATIONS - SALLES MUNICIPALES

### Salle Barbara Hendricks du Centre d'Animation (sans les cuisines)

Associations locales, partis politiques et syndicats	Gratuit les 2 premières réservations (toutes salles confondues) et plein tarif à compter de la 3 <sup>ème</sup> réservation (soit 260 euros)
Particuliers et autres	260 euros

### Salle René Goscinny du Centre d'Animation (sans les cuisines)

Associations locales, partis politiques et syndicats	Gratuit les 2 premières réservations (toutes salles confondues) et plein tarif à compter de la 3 <sup>ème</sup> réservation (soit 60 euros)
Particuliers et autres	60 euros

### Salle de l'Orangerie

Associations locales, partis politiques et syndicats	Gratuit les 2 premières réservations (toutes salles confondues) et plein tarif à compter de la 3 <sup>ème</sup> réservation (soit 120 euros)
Particuliers et autres	120 euros

### Cuisines du Centre d'Animation (en plus du tarif de location de la salle Barbara Hendricks, de la salle René Goscinny ou de la salle de l'Orangerie)

Pour repas dans la salle Barbara Hendricks, René Goscinny ou Orangerie	
<i>Associations locales, partis politiques et syndicats</i>	110 euros
<i>Particuliers et autres</i>	210 euros

### Forfait Mariage (location des salles du Centre d'Animation et des cuisines)

<b>Forfait 3 jours</b> Location des salles du vendredi 14h00 au dimanche 19h00 <u>avec</u> utilisation des cuisines dès le vendredi soir	750 euros
---	-----------

### Sonorisation (Salle de l'Orangerie, Centre d'Animation)

Sonorisation	Gratuit
--------------	---------

### Maison des Associations - Salle de réunion

Associations locales, partis politiques et syndicats	Gratuit
Organismes de formation privés et autres	60 euros



Pour les associations locales, les partis politiques et les syndicats, les salles sont gratuites pour les 2 premières réservations (toutes salles confondues) et sont payantes à partir de la 3<sup>ème</sup> réservation (plein tarif au même titre que les particuliers).

Article 2 : que les associations locales disposent de salles gratuites (hors salle Barbara Hendricks) pour y faire leurs Assemblées Générales.

Article 3 : qu'une caution est demandée lors de la remise des clés pour la location des salles Barbara Hendricks, René Goscinny et l'Orangerie lors de la réservation et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

Le montant de la caution est au tarif de :

- Salle Barbara Hendricks : 500 euros
- Salle René Goscinny : 100 euros
- Salle de l'Orangerie : 300 euros

Article 4 : La location sera facturée si, en cas d'annulation de la réservation, l'organisateur ne prévient pas les services de la commune au minimum 15 jours à l'avance. Cette annulation de réservation devra dans tous les cas être confirmée par écrit.

Article 5 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 novembre 2023

Le Maire



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-